

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 21531 Numéro SIREN : 798 455 358 Nom ou dénomination : 5ème AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 50275

5^{ème} AVENUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros

Siège social : 18, rue Le Bua – 75020 PARIS

RCS PARIS 798 455 358

BILAN AU 31 décembre 2020

*Pour copie certifiée conforme
Le Président*

Kein

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Langco', is written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																																																											
Adresse de l'entreprise 18 RUE LE BUA										75020 PARIS										Durée de l'exercice précédent* 12																																																	
Numéro SIRET*										7	9	8	4	5	5	3	5	8	0	0	0	1	9	Néant ☐ *																																													
																				Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 0										N-1 13 1 1 2 2 0 1 9																																							
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB											AC																																															
	Frais de développement *										CX											CQ																																															
	Concessions, brevets et droits similaires										AF											AG																																															
	Fonds commercial (1)										AH	22 000										AI	22 000										22 000																																				
	Autres immobilisations incorporelles										AJ											AK																																															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL											AM																																															
	Terrains										AN											AO																																															
	Constructions										AP											AQ																																															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR	111 043										AS	110 318										725										6 092																										
	Autres immobilisations corporelles										AT	120 518										AU	76 453										44 065										56 827																										
	Immobilisations en cours										AV											AW																																															
	Avances et acomptes										AX											AY																																															
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS											CT																																															
	Autres participations										CU											CV																																															
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations										BB											BC																																														
Autres titres immobilisés										BD											BE																																																
Prêts										BF											BG																																																
Autres immobilisations financières*										BH	64 950										BI	64 950										64 950																																					
TOTAL (II)										BJ	318 510										BK	186 771										131 740										149 870																											
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL											BM																																															
	En cours de production de biens										BN											BO																																															
	En cours de production de services										BP											BQ																																															
	Produits intermédiaires et finis										BR											BS																																															
	Marchandises										BT											BU																																															
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes										BV											BW																																															
	Clients et comptes rattachés (3)*										BX	316 249										BY	316 249										377 063																																				
	Autres créances (3)										BZ	21 153										CA	21 153										31 631																																				
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB											CC																																															
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD	133 463										CE	133 463										133 463																																				
DIVERS	Disponibilités										CF	111 779										CG	111 779										362 238																																				
	Charges constatées d'avance (3)*										CH	1 930										CI	1 930										1 931																																				
	TOTAL (III)										CJ	584 574										CK	584 574										906 326																																				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																										
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																										
Ecarts de conversion actif* (VI)										CN																																																											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	903 085										1A	186 771										716 314										1 056 195																											
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP	64 950										(3) Part à plus d'un an :										CR																		
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																			

Cegid Quadran

* Des données déclarées au moment de cette saisie sont données dans la notice n° 2023
Dossier N° SEMÉAV en Euros.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	425 049	286 761
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(36 175)	288 288
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	443 874	630 049
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	164	49 247
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	420	420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	61 699	68 993
	Dettes fiscales et sociales	DY	210 157	307 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	272 441	426 147
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	716 314	1 056 195
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	272 441	426 147
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	164	49 247

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE Néant

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		FF	
				FG	1 021 977	FH		FI	1 021 977
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 021 977	FK		FL	1 021 977	1 854 362	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	91 403	23 884	
	Autres produits (1) (11)					FQ	55	118	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 113 435	1 878 364	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(295)	(266)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	209 112	240 618	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 383	24 974	
	Salaires et traitements*					FY	710 758	906 769	
	Charges sociales (10)					FZ	198 130	286 367	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	19 387	25 422	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	322	95	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 149 796	1 483 980	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(36 361)	394 384	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	258		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		802	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	258	802	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	72	278	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	72	278	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	186	524		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(36 175)	394 909		

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		126	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		126	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(126)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		106 495	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 113 692	1 879 167	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 149 867	1 590 879	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(36 175)	288 288	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	91 403	884	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
												3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	22 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS	111 043	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	96 418	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY	20 804	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 038	LC		LD	1 258		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	230 303	LO		LP	1 258	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières							1T	64 950	1U		1V			
TOTAL IV							LQ	64 950	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	317 253	ØH		ØJ	1 258		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	22 000	1X	22 000
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	111 043	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	96 418	MO	96 418	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	20 804	MR	20 804	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 296	MU	3 296	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH	231 560	NI	231 560
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	64 950	2F		2G	64 950	
TOTAL IV					I3		NJ	64 950	NK		2H	64 950	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	318 510	ØM	318 510	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadri

Dossier N° SEMEAV en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	104 951	QA	5 367	QB		QC	110 318
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	44 905	QE	9 642	QF		QG	54 547
	Immobilisations	QH	15 707	QI	4 161	QJ		QK	19 867
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 821	QM	217	QN		QO	2 038
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	167 383	QV	19 387	QW		QX	186 771
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	167 383	ØP	19 387	ØQ		ØR	186 771

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

RENOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

A 1 an au plus

2

A plus d'un an

3

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VZ

VL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 5EMEAV en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0							
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	501	WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	238	XE	739							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW								
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7						
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %								I8								
													ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												WO							
												XR	2 476						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ							
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3							
										TOTAL I		WR	3 215						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WS	36 175						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV						
													WH						
													WP						
													WW						
													XB						
													I6						
													WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :						(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY						
	Majoration d'amortissement *												XD						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF					
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC									
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS	1 174						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	39 222						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{		bénéfice (I moins II)		XI												
			{		déficit (II moins I)								XJ	36 007					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN						XO	36 007					

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société 5EME AVENUE</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	36 007
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	36 007
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	49 373
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K		9L	1 873
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	1 873
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	286	761	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	288	288		Dividendes	ZE	150 000							
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	575	049		Report à nouveau	ZG	425 049							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	ZH	575 049					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	27 790	44 550						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		)	XQ	141 937	142 379						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 938	35 122						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		)	ST	21 447	18 567						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	209 112	240 618						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		5 485						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS		)	YZ	12 383	19 489						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	12 383	24 974						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	204 935	208 010						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	41 081	29 585						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*						OB	701 242							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société 5EME AVENUE					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020			et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
					1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP	25	
dont apprentis					YF		
dont handicapés					YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	1 021 977	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT		
TOTAL 1					OX	1 021 977	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	55	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues					OF		
Variation positive des stocks					OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	91 403	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM	91 458	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					ON	(295)	
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	79 212	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	322	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY		
TOTAL 3					OJ	79 239	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 034 196
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	1 034 196	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	1 021 977	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX		
Période de référence			GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation					HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 8 4 5 5 3 5 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 5EME AVENUE

ADRESSE (voie) 18 RUE LE BUA

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FAUGOO Prénom(s) KEVIN
Nom marital % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 350
Naissance : Date 030389 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse : N° 10 Voie RUE DES RIEUX
Code postal 94120 Commune FONTENAY SOUS BOIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique FAUGOO Prénom(s) SATYA PRAKASH
Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 221251 N° Département 99 Commune Pays
Adresse : N° 41 Voie RUE MARCEL SEMBAT
Code postal 93350 Commune LE BOURGET Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 8 4 5 5 3 5 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 5EME AVENUE

ADRESSE (voie) 18 RUE LE BUA

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUILLOTTE Prénom(s) XAVIER

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 050766 N° Département 50 Commune VALOGNES Pays

Adresse : N° 18 Voie RUE DU PETIT MESNIL

Code postal 10100 Commune ST HILAIRE / ROMILLY Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

79845535800019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 5EME AVENUE

ADRESSE (voie)

18 RUE LE BUA

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

5^{ème} AVENUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 18, rue Le Bua – 75020 PARIS
RCS PARIS 798 455 358

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 juin 2021

AFFECTATION DU RESULTAT
Exercice 2020

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité requises, sur proposition de son Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit (**36.175**) euros, comme suit :

- perte de l'exercice		(36.175) euros
auquel s'ajoute le poste « Report à nouveau »		425.049 euros
- Formant un bénéfice distribuable de		388.874 euros
- A titre de dividendes aux associés :		150.000 euros
- Le solde, soit		238.874 euros
au compte «Report à nouveau»		

dont le montant passerait ainsi de 425.049 euros à **238.874 euros**.

Le montant du dividende ainsi alloué correspond à un dividende de **300,00 euros** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de la présente assemblée générale.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ainsi que le montant de l'abattement prévu par l'article 158-3 du C.G.I. correspondant ont été les suivants :

EXERCICES CONCERNES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT
Exercice clos le 31 décembre 2017	90.000 €	40 %
Exercice clos le 31 décembre 2018	200.000 €	40 %
Exercice clos le 31 décembre 2019	150.000 €	40 %

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

2021
